

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011

COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS	5
Bilan	5
Compte de Résultat	7
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....	8
Note 1 : Cadre juridique, activités et organisation	8
1.1. Statut Juridique	8
1.2. Principales Missions de la Banque	8
1.3. Organes de décision et de contrôle	8
Note 2 : Principes et méthodes comptables.....	11
2.1. Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2011	11
2.2. Exercice	11
2.3. Principes comptables	11
2.4. Base comptable	11
2.5. Architecture du système comptable	12
2.6. Comptabilisation de l'actif et du passif	12
2.7. Modalités d'enregistrement des produits et charges	12
2.8. Impôts et taxes.....	13
2.9. Avoirs extérieurs en Compte d'Opérations	13
2.10. Autres avoirs extérieurs	13
2.11. Avoirs en or	15
2.12. Avoirs et opérations avec le FMI.....	15
2.13. Créances sur les établissements de crédit.....	16
2.14. Créances sur les Trésors Nationaux	16
2.15. Dépôts des Trésors Nationaux et Comptables Publics	16
2.16. Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières.....	16
2.17. Immobilisations corporelles et incorporelles	17
2.18 Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis	17
2.19. Billets et monnaies en circulation	18

COMPTES ANNUELS

2.20. Emprunts et dettes.....	18
2.21. Provisions pour risques et charges.....	18
2.22. Avantages du personnel	18
2.23. Réserves	18
2.24. Gestion des risques	19
2.25. Engagements hors bilan	20
2.26. Evénements postérieurs à la clôture	20
2.27. Audit et approbation des comptes sociaux.....	20
2.28. Tableau de flux de trésorerie	21
Note 3 : Cours des monnaies étrangères et prix de l'or à la clôture	21
Note 4 : Faits caractéristiques de l'exercice	21
Note 5. Avoirs extérieurs à vue	22
Note 6 : Autres avoirs extérieurs	24
Note 7 : Encaisse Or	26
Note 8 : Fonds Monétaire International	27
Note 9 : Créances sur les banques.....	29
Note 10 : Créances sur les Trésors nationaux	29
Note 11 : Contreparties allocations DTS.....	31
Note 12 : Valeurs immobilisées	31
Note 13 : Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis.....	35
Note 14 : FMI - Ajustements	35
Note 15 : Débiteurs divers et comptes de régularisation actif.....	37
Note 16 : Billets et pièces en circulation	37
Note 17 : Trésors et Comptables Nationaux	38
Note 18 : Dépôts des banques et institutions financières	39
Note 19 : Autres comptes courants	41

COMPTES ANNUELS

Note 20 : FMI – Allocations des DTS	41
Note 21 : Emprunts et dettes à long et moyen terme	41
Note 22 : Provisions.....	42
Note 23 : Report à nouveau	42
Note 24 : Réserves	43
Note 25 : Capital, primes et fonds de dotation	44
Note 26 : Créiteurs divers et comptes de régularisation passif.....	44
Note 27 : Résultats sur avoirs extérieurs.....	46
Note 28 : Résultat sur opérations avec la clientèle	47
Note 29 : Résultat sur opérations avec les institutions financières	47
Note 30 : Produit Net Bancaire	48
Note 31 : Autres produits d'exploitation.....	48
Note 32 : Frais généraux.....	49
Note 33 : Résultat exceptionnel	49
Note 34 : Résultat de l'exercice	49
Note 35 : Hors Bilan	50
Note 36 : Opérations avec les parties liées	52
Note 37 : Les effectifs	53
Note 38 : Procédure judiciaire	53
Note 39 : Plan comptable	53
Note 40 : Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	53

COMPTES ANNUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2011**Bilan**Actif*En millions de FCFA*

	Notes	31/12/2011	31/12/2010	Variation	
				Valeur	%
ACTIF					
Diponibilités Extérieures		7 605 016	6 350 561	1 254 455	20
<i>Avoirs extérieurs à vue</i>	5	6 134 264	4 753 476	1 380 788	29
<i>Autres avoils en devises convertibles</i>	6	1 470 752	1 597 085	-126 333	-8
Encaisse-Or	7	138 239	33 539	104 700	312
Fonds Monétaire International	8	453 846	448 306	5 540	1
Créances sur les Banques	9	9 219	8 234	985	12
Créances sur les Trésors Nationaux	10	554 500	603 645	-49 145	-8
Contrepartie Allocations DTS	11	171 593	167 706	3 887	2
Valeurs immobilisées	12	215 365	202 074	13 291	7
Autres actifs-stocks de billets et monnaies non émis	13	35 895	47 399	-11 504	-24
FMI : Ajustements	14	20 107	18 844	1 263	7
Débiteurs divers et comptes de régularisation	15	5 115	10 331	-5 216	-50
Total Actif		9 208 894	7 890 639	1 318 255	17

NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTES ANNUELSPassif*En millions de FCFA*

	Notes	31/12/2011	31/12/2010	Variation	
				Valeur	%
PASSIF					
Billets et pièces en circulation	16	2 390 728	2 107 408	283 320	13
Trésors et Comptables Publics Nationaux	17	3 360 035	2 494 610	865 425	35
Banques et Institutions financières	18	2 483 829	2 149 909	333 920	16
Autres comptes courants	19	58 604	56 598	2 006	4
FMI : Allocation des DTS	20	421 814	412 260	9 554	2
Emprunts et Dettes	21	9 911	9 762	149	2
Autres Passifs		0	37	-37	-100
Provisions	22	15 367	13 862	1 505	11
Report à Nouveau	23	-28 156	-29 574	1 418	
Réserves	24	330 471	305 938	24 533	8
Capital, Primes et Fonds de dotation	25	91 507	91 507	0	0
Créditeurs divers et comptes de régularisation	26	51 640	270 397	-218 757	-81
Résultat de l'exercice		23 143	7 925	15 218	192
Total Passif		9 208 894	7 890 639	1 318 255	17

NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat au 31 Décembre 2011*En millions de FCFA*

	Notes	31/12/2011	31/12/2010	Variation	
				Valeur	%
Produits sur avoirs extérieurs		146 402	111 909	34 493	31
<i>Intérêts sur Comptes d'Opérations et de Nivellement</i>		93 252	73 571	19 681	27
<i>Intérêts sur autres placements et dépôts</i>		53 150	38 338	14 812	39
Charges sur avoirs extérieurs		18 770	18 945	-175	-1
Résultat sur avoirs extérieurs	27	127 632	92 964	34 668	37
Produits sur opérations clients		22 417	16 339	6 078	37
Charges sur opérations clients		25 914	24 197	1 717	7
Résultat sur opérations clients	28	-3 497	-7 858	4 361	-55
Produits sur opérations avec les institutions financières		856	601	255	42
Charges sur opérations avec les institutions financières		210	156	54	35
Résultat sur opérations avec les institutions financières	29	646	445	201	45
Autres produits financiers		0	0	0	
Poduit Net Bancaire	30	124 781	85 551	39 230	46
Autres produits d'exploitation	31	9 570	20 201	-10 631	-53
Total des produits nets		134 351	105 752	28 599	27
Frais généraux	32	90 015	88 312	1 703	2
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions		17 624	19 467	-1 843	-9
Total charges d'exploitation		107 639	107 779	-140	0
Résultat d'exploitation		26 712	-2 027	28 739	-1418
Produits exceptionnels		950	10 965	-10 015	-91
Charges exceptionnelles		4 518	1 013	3 505	346
Résultat exceptionnel	33	-3 569	9 952	-13 521	-136
Résultat net de l'exercice	34	23 143	7 925	15 218	192

NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTES ANNUELS**NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS****Note 1 : Cadre juridique, activités et organisation****1.1 Statut juridique**

La BEAC est un établissement public multinational africain régi par la convention instituant l'UMAC, la Convention de Coopération Monétaire passée entre la France et les Etats Membres de cette Union et ses Statuts. Les Etats Membres étant : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad. La Banque jouit de la pleine personnalité juridique (*article 5 des Statuts*).

Les Immunités et Privilèges généralement reconnus aux Organisations Internationales, en vertu des conventions internationales pertinentes, de l'Acte Additionnel n°6/99/CEMAC-024-CCE-02 du 17 décembre 1999 relatif au régime des Droits, Immunités et privilèges accordés à la Communauté, aux membres de ses Institutions et à son personnel ainsi que les accords de siège conclus avec les Etats membres, lui sont accordés sur le territoire de ses Etats membres en vue de faciliter l'exécution de ses missions (*article 6 des Statuts*).

Son capital, réparti à parts égales entre les Etats membres, est de 88 000 millions (*article 2 des Statuts*).

Le Siège de la BEAC est établi à Yaoundé au Cameroun. En outre, la Banque est présente dans les capitales de chaque Etat membre à travers les Directions Nationales. La Banque dispose également d'Agences et de Bureaux répartis dans l'espace géographique des Etats membres ainsi qu'un Bureau à Paris (Siège et 21 sites).

Le fonctionnement de la BEAC est régi par les Statuts (révisés le 02 octobre 2010).

1.2 Principales missions de la Banque

Selon les dispositions de *l'article premier de ses Statuts*, la BEAC a pour missions de :

- définir et conduire la politique monétaire de l'Union Monétaire ;
- émettre les billets de banque et des monnaies métalliques qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'Union Monétaire ;
- conduire la politique de change de l'Union Monétaire ;
- détenir et gérer les réserves officielles de change des Etats membres ;
- promouvoir les systèmes de paiement et de règlement et veiller à leur bon fonctionnement ;
- promouvoir la stabilité financière dans l'Union Monétaire.

COMPTES ANNUELS

1.3 Organes de décision et de contrôle

La gestion et le contrôle de la Banque sont assurés par les représentants des Etats membres et de la France (*article 26 des Statuts*), à travers les Organes de Décision et de Contrôle suivants (*articles 27, 62 et 64 des Statuts*) :

1.3.1 Les Organes de Décision :

Le Conseil d'Administration administre la Banque Centrale et veille à son bon fonctionnement (*article 28 des Statuts*). Le Conseil comprend quatorze (14) membres, à raison de deux (2) administrateurs par Etat membre et deux pour la France. Les administrateurs sont désignés pour une durée de trois (3) ans renouvelable par leurs Etats respectifs (*article 29 des Statuts*).

La Présidence du Conseil d'Administration est assurée par le Président en exercice du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale et, en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci, par l'autre membre du Comité Ministériel ressortissant de l'Etat concerné (*article 30 des Statuts*).

Le Gouverneur de la Banque Centrale rapporte les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Les Censeurs et les autres membres du Gouvernement de la Banque, assistent aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

Le Comité de Politique Monétaire est l'organe de décision de la BEAC en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change (*article 38.1 des Statuts*).

Les compétences du Comité de Politique Monétaire en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change sont fixées par les articles 38.2 et 38.3 des Statuts.

Le Comité de Politique Monétaire est présidé par le Gouverneur de la Banque Centrale et est composé de quatorze (14) membres délibérants, à raison de deux (2) par Etat membre, dont le Directeur National de la BEAC et de deux (2) pour la France (*article 39 des Statuts*).

Le Gouvernement de la BEAC est composé de six (6) membres : le Gouverneur, le Vice-gouverneur, le Secrétaire Général et trois (3) Directeurs Généraux (*article 46 des Statuts*). Sous l'autorité du Gouverneur, le Gouvernement assure la direction et la gestion courante de la Banque Centrale, dans le respect des Statuts ainsi que des dispositions des traités, conventions internationales, lois et textes réglementaires en vigueur (*article 47 des Statuts*).

Le Comité Monétaire et Financier National est constitué dans chaque Etat membre, auprès de la Direction Nationale de la Banque Centrale. Son rôle principal est de procéder à l'examen des besoins généraux de financement de l'économie de l'Etat membre et déterminer les moyens propres à les satisfaire, ainsi que de formuler des propositions en vue de la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune, dans

COMPTES ANNUELS

la limite des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration et le Comité de Politique Monétaire (*article 58 des Statuts*).

1.3.2 Les Organes de Contrôle

Le Collège des Censeurs, composé de trois membres (*articles 62 et 63 des Statuts*) assure :

- le contrôle de la régularité des opérations et des comptes annuels de la Banque Centrale ;
- le contrôle de l'exécution du budget ;
- la vérification du respect du taux de centralisation des avoirs extérieurs déposés au Compte d'Opérations.

Le Collège des Censeurs propose au Conseil d'Administration toutes recommandations ou mesures appropriées résultant de ses contrôles.

Les censeurs assistent aux réunions du Conseil d'Administration, des Comités Monétaires et Financiers Nationaux et du Comité d'Audit avec voix consultative.

Le Comité d'Audit est composé de cinq (5) membres : quatre (4) Administrateurs, à raison d'un Administrateur par Etat membre non représenté au Collège des Censeurs, et une personnalité extérieure.

Le Comité d'Audit (*article 65 des Statuts*) :

- assiste le Conseil d'Administration de la Banque Centrale et a tous pouvoirs d'investigation et de proposition à cette fin ;
- supervise l'activité du contrôle interne et s'assure du bon fonctionnement des Organes de Contrôle ;
- contrôle la fiabilité des états financiers, l'exhaustivité de l'information financière ;
- est chargé du suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations des Organes de Décision et de Contrôle.

L'audit interne est assuré au sein de la BEAC par la Direction Générale en charge du Contrôle Général (*article 67 des Statuts*).

Les Commissaires aux comptes : les comptes annuels de la Banque Centrale sont arrêtés par son Gouvernement et vérifiés par deux Commissaires aux Comptes choisis par le Conseil d'Administration parmi les cabinets de réputation internationale pour un mandat de trois ans renouvelable une fois (*articles 35 et 69 des Statuts*).

COMPTES ANNUELS

Note 2 : Principes et méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2011

Les états financiers de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de l'Institution et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux règles et usages commerciaux et bancaires (*article 71 des Statuts*), en conformité avec les principes comptables généralement admis et selon le référentiel comptable de la Banque qui est défini par le règlement du Comité Ministériel de l'UMAC N° 05/03/CEMAC/UMAC du 14 mai 2003 et d'une manière générale selon les règles et méthodes que ses organes dirigeants estiment être adaptées à la nature de l'activité d'une banque centrale et qui sont exposées ci-après.

Le plan de réforme et de modernisation de la BEAC à horizon 2013 prévoit la rédaction et l'adoption d'un nouveau référentiel comptable en conformité avec les standards internationaux en complément du règlement N°05/03.

Les états financiers de la Banque Centrale sont libellés en Franc de la Communauté Financière Africaine (Franc CFA), dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de : FCFA 655,957 pour 1 euro.

2.2 Exercice

La durée de l'exercice comptable de la Banque Centrale est de douze (12) mois et va du 1er janvier au 31 décembre de la même année (*article 35 des Statuts*).

2.3 Principes comptables

Les principes comptables appliqués sont les suivants :

- prudence ;
- indépendance des exercices ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- comparabilité ;
- importance relative ;
- réalité économique ;
- transparence ;
- prise en compte des événements postérieurs à la date du bilan.

2.4 Base comptable

Les comptes ont été établis sur la base des coûts historiques, modifiés le cas échéant pour valoriser au prix de marché l'or, les devises (autre que l'Euro), les titres négociables (autres que ceux classés comme détenus jusqu'à l'échéance) ainsi que l'ensemble des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et hors bilan.

COMPTES ANNUELS

2.5 Architecture du système comptable

La Banque a opté pour une architecture centralisée du système d'information comptable gérée par le progiciel *e-business suite* d'ORACLE, caractérisée par la saisie décentralisée et unique des opérations par les Cellules Comptables.

Tous les événements de gestion à incidence comptable sont enregistrés, dès leur survenance, dans les entités de comptabilités auxiliaires des applications amont :

- Modules ORACLE (PO, AP, FA et IC) pour les achats, la gestion des fournisseurs, la gestion des immobilisations et les opérations de l'Emission Monétaire ;
- AGIS (opérations de la Salle des Marchés) ;
- Personnel -Paie-Prêts ;
- Marché Monétaire (opérations de politique monétaire et opérations avec les Trésors) ;
- SYGMA-SYSTAC (Systèmes de Règlement Brut en Temps Réel et Système de Paiement de Masse), en ce qui concerne le système de paiement et de règlement de la CEMAC.

Le déversement « au fil de l'eau », en temps réel, des différentes données comptables s'effectue vers la base centrale ORACLE GL au Siège, pour agrégation.

Le système d'information est dénommé SYSCOBEAC.

La Tierce Maintenance Applicative n'est toujours pas assurée depuis la mise en production de l'application « SYSCOBEAC ». La Banque a fait réaliser au cours de l'exercice dernier un audit du système d'information SYSCOBEAC qui a révélé l'existence de quelques dysfonctionnements et des améliorations indispensables à apporter au système pour assurer son intégrité. A cet effet, des actions qui devraient permettre l'amélioration des interfaces existantes et le développement de nouvelles interfaces ont été entreprises.

2.6 Comptabilisation de l'actif et du passif

Un élément d'actif ou de passif n'est comptabilisé au bilan que lorsqu'il est probable que tout gain ou perte économique futur bénéficiera ou sera supportée par la BEAC, que l'essentiel des risques et avantages associés à l'actif ou au passif a été transféré à la BEAC, et que le coût ou la valeur de l'actif ou le montant de la dette peut être mesuré de manière fiable.

2.7 Modalités d'enregistrement des produits et charges

L'enregistrement des produits et charges est effectué selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;

COMPTES ANNUELS

- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titres par ligne de titres ;
- les plus-values et moins-values latentes, réalisées sur devises étrangères et instruments financiers liés aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont enregistrées en compte de réserve de réévaluation en cours d'exercice. Les moins values latentes constatées en fin d'exercice sont comptabilisées en résultats ;
- pour les titres à revenu fixe (titres de trading et titres d'investissement), la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

2.8 Impôts et taxes

La BEAC est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de la CEMAC conformément à l'article 6 des Statuts et des accords de Siège signés avec les différents Etats membres.

2.9 Avoirs extérieurs en Compte d'Opérations

Les avoirs extérieurs de la Banque gérés en Compte d'Opérations et Compte Spécial de Nivellement auprès du Trésor français, sont évalués sur la base de la contre-valeur en Euros à la date de réalisation.

Les règles de fonctionnement de ces comptes, notamment les quotités de réserves devant obligatoirement être placées par la BEAC au Compte d'Opérations sont fixées par la convention dite du « Compte d'Opérations de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale » signée avec le Trésor français (*article 11 des Statuts*). La convention en vigueur, est celle du 5 janvier 2007.

2.10 Autres avoirs extérieurs

Les réserves de change autres que celles déposées au Compte d'Opérations sont gérées par la Salle des Marchés sous forme, d'or, de devises (y compris que l'Euro), de titres et sont évaluées selon les principes et normes du Système Européen des Banques Centrales (SEBC).

2.10.1 Le portefeuille de titres

Le portefeuille de titres de la BEAC comprend des titres détenus à des fins de transaction (titres de trading) et des titres détenus jusqu'à leur échéance (titre d'investissement). Pour l'exercice 2011, ce portefeuille ne comprend que des titres classés comme détenus jusqu'à échéance.

COMPTES ANNUELS

Les primes ou les décotes constatées lors de l'acquisition sont amorties sur la durée résiduelle de vie des titres. Les coupons courus sont comptabilisés dans les créances rattachées.

Les décotes et les primes représentent la différence entre la valeur nominale d'un titre et son prix lorsque ce dernier est en-dessous ou au-dessus du pair.

Les titres de transaction

Les titres de trading sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition hors coupon inclus.

Les titres de trading sont réévalués mensuellement. Les résultats latents (plus ou moins-values) dégagés de cette réévaluation sont enregistrés en comptes de capitaux propres en cours d'exercice. Les comptabilisations des réévaluations sont contre-passées au début de chaque mois.

Les réévaluations sont effectuées par ligne de titres. Aucune compensation n'est possible entre les moins-values et les plus-values résultant de lignes de titres différentes.

En fin d'exercice, les moins-values latentes sont enregistrées en compte de résultat. Les plus-values sont enregistrées en capitaux propres et extournées au début de l'exercice suivant.

Les titres de trading peuvent être reclassés en titres d'investissement, au prix du marché au moment du reclassement, si la Banque Centrale a l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Toute différence résultant de cette évaluation est comptabilisée dans un compte de réserve de réévaluation. Cette différence est ensuite rapportée en résultat par voie d'amortissement linéaire annuel.

Les titres d'investissement (titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance)

Ce sont des actifs financiers que la Banque Centrale a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces titres sont comptabilisés et évalués à leur coût amorti.

Les titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont considérés comme des avoirs distincts, évalués au coût amorti et sous réserve de réduction de valeur. Les titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance peuvent être vendus avant leur échéance, dans l'une quelconque des circonstances suivantes :

- a) si la quantité vendue est considérée comme non significative par rapport au montant total du portefeuille de titres détenus jusqu'à leur échéance;
- b) si les titres sont vendus dans le mois de leur échéance;
- c) dans des circonstances exceptionnelles, telles qu'une détérioration significative de la solvabilité de l'émetteur, ou à la suite d'une décision de politique monétaire explicite du Comité de Politique Monétaire.

COMPTES ANNUELS

2.10.2 Les avoirs en devises

Les avoirs en devises autres que l'euro, sont réévalués mensuellement devise par devise à leur valeur de marché. L'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) est comptabilisé dans un compte de réserve de réévaluation, au cours de l'exercice, et contre-passé au début du mois suivant. En fin d'exercice, la moins-value latente est constatée en résultat ; la plus-value latente est enregistrée en capitaux propres et contre-passée au début de l'exercice suivant.

2.11 Avoirs en or

Les avoirs en or sont comptabilisés au bilan sur la base de la valeur de l'once d'or. Le stock d'or est valorisé chaque mois au cours du marché. L'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) est comptabilisé dans un compte d'écart de réévaluation, au cours de l'exercice, et contre-passé au début du mois suivant. En fin d'exercice, la moins-value latente est constatée en résultat ; la plus-value latente est enregistrée en capitaux propres et contre-passée au début de l'exercice suivant.

2.12 Avoirs sur le FMI, opérations pour le compte des Trésors Nationaux et engagements envers le FMI

La BEAC est l'agent financier des Etats auprès du FMI. Elle est en même temps le dépositaire des comptes en FCFA détenus par le FMI dans la Zone. Par convention du 24 septembre 1981 entre les Etats et la BEAC, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI. Les opérations avec le FMI sont libellées en DTS.

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI sont retracées dans les comptes :

- avoirs en DTS ;
- quotes-parts en devises ;
- quotes-parts en monnaie nationale ;
- allocations de DTS.

Les avoirs en DTS détenus, les allocations de DTS et les quotes-parts en devises sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions.

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI en DTS sont :

- intégralement rétrocédés aux Etats en monnaie locale. Les DTS sont cédés à la BEAC ;
- ou conservés à la BEAC, au nom de l'Etat, s'agissant des tirages réalisés dans le cadre de l'équilibre de la balance des paiements.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BEAC sur le FMI. Ils sont réévalués dans les mêmes conditions que les autres devises, autre que l'Euro.

COMPTES ANNUELS

Les comptes d'allocation de DTS et les quotes parts de souscription en devises sont réévalués mensuellement.

Les avoirs du FMI en monnaie nationale (comptes FMI N°1, N°2) et les titres quota (hors-bilan), font l'objet d'une réévaluation annuelle, au 31 décembre, et le 30 avril, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI.

2.13 Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les banques traduisent le montant des concours accordés par la BEAC sur le Marché Monétaire, sous forme d'appels d'offres, de pensions, d'avances ponctuelles et d'avances à moyen terme irrévocables. Les créances sur les établissements de crédit sont évaluées en FCFA.

2.14 Créances sur les Trésors Nationaux

Les créances sur les Trésors sont composées des avances en comptes courants ordinaires accordées par la Banque conformément aux *articles 17 et 18 des Statuts*, des créances à l'Economie consolidées sur les Etats ainsi que des avances exceptionnelles. Ces créances sont évaluées en FCFA.

2.15 Dépôts des Trésors Nationaux et Comptables Publics Nationaux

Les dépôts des Trésors et Comptables Publics Nationaux correspondent à deux types de comptes :

- les comptes courants non rémunérés à partir desquels les différents Trésors et Comptables Publics effectuent leurs opérations ;
- les comptes de dépôts qui sont des placements rémunérés se déclinant en trois produits :
 - ✓ les dépôts spéciaux dont la maturité est d'un mois ;
 - ✓ les fonds de stabilisation des recettes budgétaires, avec une maturité de six mois ;
 - ✓ les fonds de réserves pour les générations futures d'une maturité de cinq ans et dont les intérêts sont capitalisés.

2.16 Titres de participation et autres immobilisations financières

La Banque centrale est autorisée à prendre des participations sur ses fonds propres, dans les organismes ou entreprises présentant un caractère d'intérêt général pour les Etats membres ; en particulier les institutions financières des Etats membres destinées à bonifier les intérêts, à permettre des financements à long terme des projets économiques et à faciliter la mobilisation de l'épargne dans les pays membres (*article 24 des Statuts*).

COMPTES ANNUELS

Les titres de participation dans ces entités sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les produits issus des participations sont comptabilisés en compte de résultat.

Les prêts sont comptabilisés dans les autres immobilisations financières au coût nominal. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée dans un compte de dépréciation ; cette dépréciation est réversible en cas d'une évolution favorable de la valeur du prêt. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés en résultat.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres de participation et des autres immobilisations financières est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée.

Les valeurs des prêts en devises autres que l'Euro sont ajustées à chaque clôture sur la base du cours de la Salle des Marchés de la BEAC.

2.17 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles, à l'exception des terrains et des œuvres d'art, sont valorisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué de l'amortissement. Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché (terrains reçus à titre gratuit).

Les coûts d'emprunts utilisés pour financer les immobilisations sont comptabilisés en charges et sont exclus du coût des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation. Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durée de vie
• Immeubles	20
• Logiciels et applications informatiques	5
• Mobilier	10
• Matériel informatique	5
• Matériel de transport	5
• Electroménager	5
• Matériel d'éclairage	5
• Matériel de sécurité	5
• Matériel de télécommunication	5

Les terrains et les œuvres d'art sont enregistrés en immobilisations corporelles et ne font pas l'objet d'un amortissement.

COMPTES ANNUELS**2.18 Autres actifs - Stocks de billets et monnaies non émis**

Les signes monétaires non émis (billets et pièces) sont évalués à leur coût de revient, comprenant le coût d'achat, l'assurance, le coût du transport.

Les stocks de signes monétaires non émis sont valorisés au coût moyen pondéré. Le stock de billets et monnaies non émis est géré selon la méthode de l'inventaire permanent et éventuellement ajusté en fin d'exercice après l'inventaire physique.

Par ailleurs, les coûts des signes monétaires faisant l'objet d'un contrat, non encore livrés et dont les règlements ne sont pas effectifs, sont enregistrés dans les comptes du hors bilan. Ces comptes sont ajustés au fur et à mesure des réceptions et/ou des règlements.

2.19 Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont inscrits au bilan à leur valeur faciale. Ce poste résulte de la différence entre le total des billets et pièces émis et les encaisses de la BEAC à la clôture.

2.20 Emprunts et dettes

Les emprunts et dettes sont évalués à leur valeur en FCFA ou à leur contre-valeur en FCFA, s'agissant des emprunts libellés en devises. Les valeurs des emprunts et dettes en devises autres que l'Euro sont ajustées à la fin de l'exercice sur la base du cours de la Salle des Marchés de la BEAC.

2.21 Provisions pour risques et charges

Conformément au principe de prudence, des provisions sont constituées lorsque la BEAC a une obligation réglementaire, implicite ou juridique, qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'il provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

2.22 Avantages du Personnel

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BEAC participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel, des indemnités de départ.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée dénommée Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC). Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues.

Les engagements au titre des indemnités de départ sont évalués conformément aux statuts du personnel et sont comptabilisés sous forme de provision au bilan. La quote-part non provisionnée est logée en engagements hors bilan.

COMPTES ANNUELS

Le personnel bénéficie également d'une prime de bilan prévue par l'article 37 des Statuts.

2.23 Réserves

La Banque applique une politique prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les principales réserves suivantes sont constituées :

- la réserve statutaire : il est prélevé 15% des bénéfices pour la dotation de cette réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve statutaire atteint la moitié du capital (*article 36 des Statuts*) ;
- les réserves facultatives dont le mode de dotation est fixé par l'article 37 des Statuts de la Banque ;
- la réserve des Etats membres, réservée initialement aux cinq Etats fondateurs et qui a été élargie à la Guinée Equatoriale, après le versement de sa contribution en 2007 ;
- la réserve pour investissements immobiliers, destinée à couvrir les investissements immobiliers de la Banque ;
- la réserve pour prise de participation, destinée à couvrir les participations de la Banque ;
- les réserves de réévaluation devises et or dont le mode de fonctionnement a été expliqué ci-dessus.

2.24 Gestion des risques

La BEAC est exposée à des divers risques qui sont les suivants :

- Risque de marché : risque de perte due aux changements dans les prix et taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt) ;
- Risque de contrepartie/crédit (incluant le risque pays) : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque de faire face à leurs obligations financières ;
- Risque opérationnel (incluant les risques de non-conformité, y compris juridiques et déontologiques) : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'évènements extérieurs.

Toutes les opérations de marché réalisées par la BEAC à travers sa Salle de Marchés, dans le cadre de la gestion des réserves de change, placées hors du Compte d'Opérations, sont préalablement autorisées par des décisions du Comité de Stratégies qui en approuve les critères de gestion, conformément aux statuts de la BEAC.

COMPTES ANNUELS

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BEAC.

Au plan administratif, la BEAC a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques dont la gestion est assurée par le Comité de Stratégies. Ce dispositif est complété par la Direction Générale du Contrôle Général (DGCG) qui examine et évalue le contrôle interne d'une part, et contrôle les opérations d'autre part.

Au plan opérationnel, la BEAC a mis en place des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ces risques sont contrôlés en utilisant un ensemble de politiques, de directives et de procédures.

La BEAC cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités et aux évolutions des techniques en la matière. A ce titre, la BEAC a entrepris un vaste projet dénommé SIRISBEAC dont les objectifs sont :

- développer une méthodologie de gestion des risques adaptée à l'environnement de la BEAC ;
- structurer les organes de contrôle permanent et périodique afin d'améliorer leurs performances et leur pertinence ;
- mettre en œuvre un outil informatique performant, reconnu au niveau international et adapté à l'environnement de la BEAC ;
- Promouvoir une culture de maîtrise des risques et de contrôle interne sur l'ensemble de la zone d'influence de la BEAC.

2.25 Engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures. Les autres engagements hors bilan comprennent essentiellement :

- les billets et monnaies non émis comptabilisés à leur valeur faciale ;
- les effets en garantie sur le marché monétaire ;
- le quantum des recettes budgétaires des Trésors ;
- les bons de Trésors ;
- la quote part non provisionnée des indemnités de départ à la retraite.

Ces engagements, à l'exception des signes monétaires non émis, sont comptabilisés à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

2.26 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Les événements significatifs ayant un lien prépondérant et direct avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un

COMPTES ANNUELS

ajustement pour tenir compte d'événements survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date de ratification des comptes par le Comité Ministériel, dès lors que ces événements affectent de manière significative les éléments d'actif et de passif du bilan.

2.27 Audit et approbation des comptes sociaux

Dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration, sur la base des rapports des Censeurs et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de la Banque et propose l'affectation des résultats conformément aux dispositions des articles 35 et 37 des Statuts.

Le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels de la Banque, pour ratification, au Comité Ministériel de l'Union qui décide de l'affectation des résultats.

2.28 Tableau de flux de trésorerie

Compte tenu du fait que la BEAC est une banque centrale, le Gouvernement de la Banque estime que la publication d'un tableau de flux de trésorerie ne fournirait pas d'éléments d'information supplémentaires pertinents aux lecteurs des états financiers. A ce titre, un tableau de flux de trésorerie ne sera pas présenté.

Note 3 : Cours des monnaies étrangères et prix de l'or à la date de clôture

Monnaies étrangères et Or	31/12/2011 en FCFA	31/12/2010 en FCFA
1 Euro (EUR)	655,957	655,957
1 Dollar des USA (USD)	506,13	492,94
1 Livre Sterling (GBP)	786,66	763,72
1 Franc suisse (CHF)	540,638754	526,03
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	778,319219	760,706
1 Once d'or (XAU)	774 885,03	695 829,01

Note 4 : Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice comptable clos au 31 décembre 2011 a été caractérisé par les faits majeurs suivants :

- démarrage du mécanisme d'émission des titres publics à souscription libre le 17 novembre 2011 pour le Cameroun, avec au total 50 milliards d'émission de Bons du Trésor Assimilables (BTA) à fin décembre 2011. Le Trésor Centrafricain a émis quatre (4) milliards de BTA le 23 décembre 2011 ;
- le Comité de Stratégie de la Salle des Marchés a décidé de renforcer le portefeuille de titres d'investissement, en portant le montant du nominal autorisé à deux (2) milliards d'Euro ;

COMPTES ANNUELS

- décision du Comité de Stratégie de la Salle des Marchés de la BEAC de céder 202,41 millions de DTS, sur les 209,43 millions appartenant à la BEAC ;
- mise à disposition de la BEAC à Libreville, à titre gratuit, par l'Etat gabonais de l'immeuble du futur Siège de la COBAC. Les formalités de transmission du titre de propriété sont en cours ;
- validation par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2011 de l'accord de cession de l'actuel immeuble de la Direction Nationale de Libreville à l'Etat gabonais pour un montant de FCFA 3 000 millions ;
- validation par le Conseil d'Administration du 12 juillet 2011 et le Comité Ministériel du 18 septembre 2011, du cadre réglementaire de la monnaie électronique et délivrance, par la Banque, des premières autorisations d'émission de la monnaie électronique à plusieurs requérants de la sous-région ;
- aménagement de la BEAC dans les nouveaux locaux du Bureau de Moundou ;
- remboursement par le trésor équato-guinéen du « trop perçu » sur les intérêts des dépôts spéciaux de la Guinée Equatoriale pour un montant de FCFA 3 275 millions ;
- renforcement de l'audit interne par le choix d'un consultant dans le cadre de l'externalisation de certaines fonctions de l'audit interne ;
- nomination d'un nouveau Directeur national pour la Guinée Equatoriale et de trois (3) nouveaux Directeurs Centraux.

Note 5 : Avoirs extérieurs à vue

Le poste *avoirs extérieurs à vue* comprend les billets étrangers, les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés en dehors de la zone d'émission, les avoirs détenus au Trésor français. L'analyse de cette rubrique est la suivante :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Billets étrangers	26 073	12 556	13 517
Correspondants hors Zone d'émission	2 083	4 160	-2 077
Trésor Français	6 106 108	4 736 760	1 369 348
Total	6 134 264	4 753 476	1 380 788

COMPTES ANNUELS

5.1 Billets étrangers

Ils sont composés des billets Euro détenus par la BEAC pour son compte propre et pour le compte des Trésors Publics et se détaillent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Pour compte propre	10 845	9 931	914
Pour compte des Trésors Publics	15 228	2 625	12 603
Billets étrangers	26 073	12 556	13 517

5.2 Correspondants hors zone d'émission

Cette rubrique qui renferme les comptes bancaires ouverts chez les correspondants hors zone se détaille comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Banque de France	1 982	3 666	-1 684
BNP Paris Bureau Extérieur - compte général	-34	306	-340
BNP Paris Bureau Extérieur - compte de fonctionnement	135	188	-53

Le compte Banque de France a été ouvert pour les transactions courantes de la Zone avec l'extérieur.

Les comptes BNP ouverts au nom du Bureau de la BEAC à Paris reçoivent les fonds nécessaires au fonctionnement de ce Centre.

5.3 Trésor Français

Ce poste est essentiellement constitué des soldes du Compte d'Opérations et du Compte Spécial de Nivellement. Ces opérations sont régies par les Statuts de la Banque, la Convention de Coopération Monétaire du 23 novembre 1972 et plus particulièrement, la Convention dite du « Compte d'Opérations de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale » signée entre la France et la BEAC et remplacée par une nouvelle Convention entrée en vigueur le 1er juillet 2007.

Ce poste s'analyse comme suit :

COMPTES ANNUELS

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Compte d'Opérations	4 742 922	3 333 405	1 409 517
Compte Spécial de Nivellement	1 337 181	1 403 355	-66 174
Intérêts échus à recevoir	26 004	0	26 004
Trésor Français	6 106 108	4 736 760	1 369 348

Le Compte d'Opérations auprès du Trésor français reçoit 50 % des avoirs extérieurs nets de la Zone depuis le 1^{er} juillet 2009. Au-delà, les fonds déposés par la BEAC sont logés dans un compte intitulé « *Compte Spécial de Nivellement* ». Les fonds disponibles en Compte Spécial de Nivellement peuvent être librement utilisés par la Banque.

Les avoirs en Compte d'Opérations sont rémunérés au taux de la facilité marginale de la Banque Centrale Européenne (BCE) ; les avoirs du Compte Spécial de Nivellement sont rémunérés au taux de refinancement (REFI) de la BCE.

La vérification du respect du taux de centralisation des avoirs extérieurs déposés au Compte d'Opérations est effectuée une fois par an par le Collège des Censeurs. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2011, cette vérification n'a pas été réalisée avant l'établissement des états financiers. Cependant, les échanges contradictoires entre la BEAC et le Trésor français ont permis de valider le respect de ce taux.

Les avoirs auprès du Trésor français se répartissent comme suit entre les Etats membres et la Banque :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
BEAC	115 241	162 431	-47 190
Cameroun	1 289 848	1 311 402	-21 554
RCA	60 815	60 234	581
Congo	2 252 116	1 584 344	667 772
Gabon	790 452	551 767	238 685
Guinée Equatoriale	1 212 889	841 310	371 579
Tchad	384 746	225 272	159 474
Avoirs au Trésor Français	6 106 108	4 736 760	1 369 348

La répartition des avoirs auprès du Trésor Français entre les Etats membres découle des transferts entrants et sortants effectués par les Etats (Trésor et banques commerciales), ainsi que les opérations inter Etats.

Note 6 : Autres avoirs extérieurs

COMPTES ANNUELS

Ce poste regroupe les avoirs extérieurs, gérés par la Salle des Marchés, sous forme de titres, devises. Il se détaille comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Comptes courants chez correspondants étrangers	1 470 752	1 440 644	30 108
Opérations sur le Marché Financier	0	156 441	-156 441
Total autres avoirs extérieurs	1 470 752	1 597 085	-126 333

Les comptes courants chez les correspondants étrangers se détaillent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Titres d'investissement	1 392 313	1 246 539	145 774
Correspondants devises	74 847	190 610	- 115 763
Compte Titres Fonds d'Amortissement	3 592	3 495	97
Total des comptes courants chez Correspondants étrangers	1 470 752	1 440 644	30 108

Le portefeuille d'investissement a été renforcé au cours de l'exercice 2011 et le montant nominal autorisé a été fixé à 2 milliards d'Euro. Les titres d'investissement sont conservés jusqu'à leur échéance. La durée moyenne de placement est de 3,7 années (1 345 jours) avec un taux de rendement moyen à maturité de 2,32%.

Le portefeuille de titres d'investissement détenus par la Banque se détaille comme suit, par émetteur :

	Qualité de la notation		31/12/2011		31/12/2010	
	S&P	Moody's	EUR	XAF (en millions)	EUR	XAF (en millions)
Titres Français	AA	Aaa	771 057 594	505 781	531 844 819	348 867
Titres Belges	AA	AA	104 484 011	68 537	26 816 736	17 591
Titres Allemands	AAA	Aaa	543 334 620	356 404	525 754 518	344 872
Titres Portugais	BB	Ba3	154 968 004	101 652	338 814 038	222 247
Titres Espagnols	A	A3	437 292 050	286 845	365 337 007	239 645
Titres EIB	AAA	Aaa	111 444 452	73 094	111 783 006	73 325
TOTAL			2 122 580 731	1 392 313	1 900 350 124	1 246 548

Le portefeuille d'investissement n'est pas valorisé au mark to market, et n'enregistre pas de pertes latentes (voir note 2.10.1). De ce fait, il n'y a pas de risque lié à une évolution défavorable des taux. Les titres éligibles sont entièrement liquides, sauf pour ceux du Portugal qui sont classés au 31 décembre 2011 en catégorie spéculative (rating *BB*).

COMPTES ANNUELS

Cependant, en dépit de l'environnement incertain lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro, en tenant compte de différents éléments d'analyse comme l'absence de plans d'aide internationale, le vote de mesures de redressement des finances nationales, les opérations de refinancement, le respect des échéances de la dette, et pour le Portugal qui bénéficie d'un plan de soutien, on peut estimer qu'il n'existe pas de risque significatif de défaut prévisible à court terme pour les Etats européens dont la BEAC détient des titres.

Les correspondants devises de la Salle des Marchés de la BEAC se détaillent comme suit :

	Solde en devise	Devise	Solde en millions de FCFA
Federal Reserve Bank New York - USD	19 161	USD	10
Federal Reserve Bank New York - USD Gabon	362 075	USD	183
Banque des Règlements Internationaux Bale - USD	4 109	USD	2
CITI Bank - Correspondant USD	11 146	USD	6
Banque des Règlements Internationaux Bale - GBP	13 824	GBP	11
Banque des Règlements Internationaux Bale - EUR	880 213	EUR	577
Banque de France - Correspondant EUR	112 900 146	EUR	74 058
Banque de France - Correspondant CIF-EUR	914	EUR	1
Banque des Règlements Internationaux Bale - CHF	9	CHF	0
TOTAL			74 847

Le solde des **comptes courants chez les correspondants étrangers** représente les comptes espèces ouverts auprès des correspondants agréés et les comptes titres ouverts auprès des dépositaires des titres agréés. Les soldes des intérêts courus et des ajustements titres y sont également inclus.

Les comptes sont valorisés au cours de clôture de la Salle des Marchés de la BEAC indiqué dans la note 3. Les cours retenus sont extraits de Bloomberg à 17h au 30 décembre 2011, conformément au manuel de procédures de la Salle des Marchés.

Les opérations sur le marché financier regroupent les dépôts à terme en devises, or et les placements en gestion déléguée. Les placements existant l'exercice précédent arrivés à maturité au cours de 2011 n'ont pas été renouvelés.

Note 7 : Encaisse - Or

Le stock d'or de la Banque est réparti sur deux comptes :

- dépositaires or, pour la partie mise en dépôt, qui apparaît dans le poste « *Encaisse-Or* » du bilan ;
- contreparties or, pour les placements effectués, qui se retrouvent dans le poste « *Opérations sur le marché financier* ».

COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2011, le stock d'or de la Banque est exprimé en quantité à 178 395,465 onces et est entièrement placé.

Au 31 décembre 2011, la répartition de l'or entre les Etats Membres se décline comme suit :

	En Onces	FCFA
Cameroun	29 954	23 211
Centrafrique	11 126	8 622
Congo	11 126	8 622
Gabon	12 837	9 948
Tchad	11 126	8 621
BEAC	102 226	79 215
Encaisse Or	178 395	138 239

L'or est déposé auprès des contreparties suivantes au 31 décembre 2011 :

Contrepartie	Nominal en onces	Date de valeur	Echéance
DEUTSCHE BANK LONDON	80 000	28/12/2011	28/06/2012
SCOTIA LONDRES	48 395	28/12/2011	28/06/2012
STANDARD LONDRES	50 000	28/12/2011	28/06/2012
Total	178 395		

Note 8 : Fonds Monétaire International

Ce poste se décompose comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Quote - part en devises	101 775	93 707	8 068
Avoirs en DTS	352 071	354 599	-2 528
Total Fonds Monétaire International	453 846	448 306	5 540

Ce poste retrace d'une part le solde des avoirs en DTS détenus par les Etats de la CEMAC et la Banque, et d'autre part les quotes-parts en devises, représentatives de la souscription des Etats au capital du FMI.

COMPTES ANNUELS

8.1 Quotes-parts en devises

La variation des quotes-parts résulte des ajustements mensuels en liaison avec l'évolution du cours du DTS. Ce solde est réparti comme suit au 31 décembre 2011 en millions de FCFA :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Cameroun	32 745	32 003	742
Centrafrique	8 757	8 558	199
Congo	14 371	14 045	326
Gabon	26 033	25 443	590
Guinée Equatoriale	9 009	5 059	3 950
Tchad	10 861	8 599	2 262
Total Quote-part en devises	101 775	93 707	8 068

8.2 Avoirs en DTS

Les avoirs en DTS par Etat membre se répartissent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Cameroun	12 632	13 403	-771
Centrafrique	2 145	2 113	32
Congo	54 526	53 292	1 234
Gabon	103 365	101 025	2 340
Guinée Equatoriale	16 350	19 732	-3 382
Tchad	46	2 076	-2 030
BEAC	163 007	162 958	49
Total Avoirs en DTS	352 071	354 599	-2 528

Une cession de 96,64 % des DTS de la Banque a été réalisée le 06 janvier 2012, générant un gain de FCFA 5 662 millions. Le résultat de cette vente n'a pas d'impact sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

COMPTES ANNUELS

Note 9 : Créances sur les banques

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Concours du Marché Monétaire	2 844	367	2 477
<i>Appels d'offres</i>	2 844	367	2 477
<i>Pensions et autres</i>	0	0	0
Avances à moyen terme irrévocables	6 375	7 867	-1 492
Total créances sur les banques	9 219	8 234	985

Les avances à moyen terme irrévocables ont été contractées pour l'essentiel par la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC).

Note 10 : Créances sur les Trésors nationaux

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Avances en Comptes Courants	471 092	522 366	-51 274
Avances exceptionnelles	4 101	3 135	966
Crédits à l'Economie Consolidés	79 306	78 144	1 162
Total créances sur les Trésors Nationaux	554 500	603 645	-49 145

10.1 Avances en comptes courants

Ces avances correspondent à des tirages en compte courant consentis par la Banque Centrale aux Trésors des Etats membres, pour une année budgétaire, au taux principal de refinancement des établissements de crédit.

COMPTES ANNUELS

Les avances en comptes courants allouées dans le respect de l'article 17 des statuts, se répartissent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Centrafrique	19 991	19 251	740
Congo	0	42 000	-42 000
Gabon	242 500	244 500	-2 000
Tchad	208 601	216 615	-8 014
Avances en compte courant	471 092	522 366	-51 274

Le taux de rémunération des avances en comptes courants aux Trésors appliqué au cours de l'exercice 2011 est de 4%.

La baisse du niveau des avances en comptes courants est essentiellement due aux remboursements effectués, en 2011, par le Trésor congolais.

10.2 Avances exceptionnelles

Les avances exceptionnelles aux Etats membres concernent essentiellement le Trésor centrafricain.

L'augmentation de ce compte est consécutif à l'avance de 839 millions (intérêts courus inclus) accordée par la Banque aux Etats Membres, sur décision du Conseil d'Administration du 12 juillet 2011 et résolution du Comité Ministériel du 18 septembre 2011, pour le financement du budget de l'exercice 2011 du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'argent en Afrique Centrale (GABAC). Le Comité Ministériel autorise la BEAC à prélever les avances consenties sur la part de ses bénéficiaires revenant aux Etats.

10.3 Crédits à l'Economie Consolidés sur l'Etat

Les crédits consolidés sur l'Etat représentent d'une part le montant des refinancements consentis par la BEAC aux banques à capitaux majoritairement publics, qui ont connu des difficultés et n'ont pas pu honorer leurs engagements lors de la restructuration du système bancaire et, d'autre part divers engagements des Trésors Centrafricain et Tchadien.

Au 31 décembre 2011, ces crédits s'analysent comme ci-après, par Etat :

	31/12/2011	31/12/2009	Variation
Cameroun	24	163	-139
Centrafrique	45 957	44 656	1 301
Tchad	33 325	33 325	0
Crédits à l'économie consolidés	79 306	78 144	1 162

COMPTES ANNUELS

Note 11 : Contreparties Allocations DTS

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Cameroun	107 144	104 717	2 427
Centrafrique	32 138	31 410	728
Tchad	32 311	31 579	732
Contreparties allocations DTS	171 593	167 706	3 887

Le poste contreparties des allocations DTS est un poste d'équilibre par rapport aux nouvelles allocations DTS reçues et rétrocedées aux Etats membres qui en ont fait la demande. Pour les Etats membres qui ont souhaité disposer des nouvelles allocations, leurs avoirs en DTS sont cédés à la BEAC, contre la mise à disposition au compte courant du Trésor de l'équivalent en FCFA.

Ce compte est valorisé en fonction du cours du DTS. La variation de ce compte au 31 décembre 2011 est consécutive aux ajustements par rapport au cours du DTS.

Note 12 : Valeurs immobilisées

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Immobilisations Financières	43 925	38 856	5 069
Immobilisations Incorporelles	12 318	17 810	-5 492
Immobilisations corporelles	157 921	145 408	12 513
Autres immobilisations	1 201	0	1 201
Total des immobilisations nettes	215 365	202 074	13 291

COMPTES ANNUELS

12.1 Immobilisations financières

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Créances sur le Personnel	23 056	15 868	7 188
Créances s/ les autres Banques Centrales	0	2 973	-2 973
Titres de participations	21 338	21 336	2
Autres immobilisations financières	1 824	0	1 824
Valeurs brutes	46 218	40 177	6 041
Provisions pour dépréciation	2 293	1 321	-972
Immobilisations Financières nettes	43 925	38 856	5 069

Les créances sur le personnel dont la variation s'explique par les débloquages, au cours de l'exercice 2011, de nouveaux prêts se ventilent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Prêts immobiliers	8 183	7 004	1 179
Prêts amélioration habitat	5 413	1 970	3 443
Crédits véhicules	6 405	4 468	1 937
Crédits petits équipements	2 453	1 877	576
Avances et prêts contentieux	602	549	53
Valeurs brutes	23 056	15 868	7 188
Dépréciation des prêts	782	610	172
Créances nettes sur le Personnel	22 274	15 258	7 016

L'augmentation de ce composant est consécutive à une augmentation du volume des prêts aux agents de la Banque qui trouve son fondement dans une révision des conditions d'octroi.

Les créances sur les autres banques centrales étaient constituées uniquement de la créance sur la Banque Centrale de la République Démocratique du Congo, résultant des opérations de l'ancienne Chambre de Compensation de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Cette créance évaluée en DTS et dont l'échéancier de remboursement est fixé par une convention entre les deux Banques Centrales a été totalement remboursée au cours de l'exercice 2011.

COMPTES ANNUELS

Les titres de participation sont représentatifs des parts que la BEAC détient dans des Banques de Développement et sociétés d'intérêt régional. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2010	Acquisitions	Sorties	31/12/2011
Banque Tchadienne de Développement (actuellement CBT)	43			43
Banque Gabonaise de Développement	840			840
Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale	19 762			19 762
SCI Foyer des Fonctionnaires	8			8
Société Monétique d'Afrique Centrale	660			660
Société SWIFT	23	2		25
Valeur brute	21 336	2	0	21 338
provisions	711			711
Valeur nette	20 625	2	0	20 626

Les titres comprennent notamment une participation sur la Commercial Bank of Tchad (ancienne Banque Tchadienne de Développement) d'un montant de FCFA 43 millions, provisionnée à 100%, compte tenu de la situation actuelle de la CBT. La CBT étant une banque commerciale, cette participation n'est pas conforme aux statuts de la BEAC. Un accord de principe a été trouvé avec le Gouvernement tchadien pour le rachat de cette participation.

Les titres de la Société Monétique d'Afrique Centrale ont été entièrement provisionnés du fait des pertes cumulées enregistrées par cette structure.

La réforme institutionnelle du projet monétique interbancaire de la CEMAC a été amorcée et à ce titre, la fusion de la SMAC et de l'Office Monétique de l'Afrique Centrale (OMAC), pilotée par la Banque est en cours.

La BEAC a augmenté sa participation auprès de la BDEAC de FCFA 17 192 millions, payable en quatre tranches. La Banque a payé la troisième tranche le 30 juin 2011 pour un montant de FCFA 4 298 millions. L'engagement restant de la participation au capital de la BDEAC s'élève à FCFA 59 137 millions et est retracé dans le hors bilan.

La Banque centrale a acquis en mars 2010 pour FCFA 22 millions les titres de participation de la société SWIFT, représentant 13 parts. La participation totale de la Banque est de 14 parts, dont une acquise en 2008.

COMPTES ANNUELS

12.2 Immobilisations incorporelles

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2010	Acquisitions	Sorties	31/12/2011
Licences	1 252	0	0	1 252
Logiciels informatiques	22 725	558	0	23 283
Réseau de télécommunications	18 386	319	0	18 706
Logiciel Internet	868	0		868
Logiciels en cours	8 672	12	1 522	7 162
Valeurs brutes	51 904	890	1 522	51 271
Amortissements cumulés	34 093	4 860	0	38 953
Valeurs nettes	17 811	6 640	1 522	12 318

12.3 Immobilisations corporelles

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2010	Acquisitions	Sorties	31/12/2011
Terrains	7 015			7 015
Batiments	193 697	15 063		208 760
Batiments en cours	66 441	6 616		73 057
Matériel et Mobilier	64 258	1 500		65 758
Œuvres d'Art	548			548
Avances et acomptes	354	187		541
Valeurs brutes	332 314	23 366	0	355 680
Amortissements cumulés	186 906	10 853		197 759
Valeurs nettes	145 408	12 513	0	157 921

La variation de la valeur brute est assise essentiellement sur les bâtiments et les bâtiments en cours.

COMPTES ANNUELS

Les principaux bâtiments en cours au 31 décembre 2011 sont les suivants (en millions de FCFA) :

	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Nouvel immeuble Libreville	40 600	34 348	6 252
Nouvel immeuble DN Malabo	28 820	14 564	14 256
Nouvel immeuble Moundou	0	14 088	-14 088
Nouvel immeuble DN Bangui	2 267	2 123	144
Centre de formation BEAC	544	544	0
Immeuble COBAC	450	0	450
Extension Bangui	0	355	-355
Nouvel immeuble Limbé	189	189	0
Nouvel immeuble Abeche	188	231	-44
Total	73 057	66 441	6 616

L'immeuble de Moundou a été réceptionné au cours de l'exercice 2011.

Note 13 : Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis

Cette rubrique représente le coût de revient du stock des signes monétaires non émis et se présente comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Stocks des billets non émis	13 065	23 805	-10 740
Stocks des pièces non émises	22 830	23 594	-764
Stocks de billets et monnaies non émis	35 895	47 399	-11 504

Note 14 : FMI - Ajustements

Le compte FMI Ajustements dont le solde est de FCFA 20 107 millions au 31 décembre 2011 enregistre les différences de change sur les comptes FMI N°1 & 2 (en fin d'exercice), Allocations de DTS et Souscriptions de quotes-parts en devises.

Les ajustements des avoirs en DTS sont pris en compte dans les dépôts spéciaux concernant les avoirs des Etats membres et dans les comptes de réserves de réévaluation ou, en fin d'exercice, dans les comptes de charges (en cas de pertes latentes) pour les avoirs en DTS appartenant à la Banque.

COMPTES ANNUELS

Note 15 : Débiteurs divers et comptes de régularisation actif

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Avances diverses au personnel	3 440	3 012	428
Autres débiteurs divers	3 145	5 549	-2 404
Comptes de régularisation - Actif	189	5 178	-4 989
Valeurs brutes	6 774	13 739	-6 965
Provisions pour dépréciation	1 659	3 408	-1 749
Valeurs nettes	5 115	10 331	-5 216

Les autres débiteurs divers s'analysent comme suit :

	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Etat TVA récupérable/trésor	1 084	841	243
Débiteurs divers opérations à régulariser	189	980	-791
Débiteurs divers suspens EASY	67	827	-760
Débiteurs divers suspens transferts BDF	1 146	492	654
Débiteurs divers autres opérations	365	2 133	-1 768
Caisses d'avance	201	143	58
Cautions versées	65	133	-68
Autres	29		
	3 145	5 549	-2 433
Dépréciation des créances autres débiteurs	1 659	3 408	-1 749
Autres débiteurs divers	1 486	2 141	-655

COMPTES ANNUELS

Note 16 : Billets et pièces en circulation

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Billets et Monnaies émis	5 495 969	4 719 665	776 304
Encaisses	3 105 241	2 612 257	492 984
Billets et Monnaies en circulation	2 390 728	2 107 408	283 320

Ce poste résulte de la différence entre la somme des soldes des comptes billets et pièces émis et les encaisses de la BEAC. Le montant de ce poste, représentatif de la valeur faciale des signes monétaires en circulation, a globalement augmenté de FCFA 283 320 millions entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011.

Le solde du compte billets et pièces émis au 31 décembre 2011 est égal au solde initial au 1^{er} janvier 2011, majoré des émissions de l'exercice déduction faite des destructions intervenues au cours de l'exercice.

Les encaisses résultent des inventaires de fin d'exercice des caisses dans les centres conformément aux procédures de l'Emission Monétaire.

La circulation fiduciaire se présente comme suit par Etat Membre à la fin de l'exercice :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Cameroun	661 995	639 164	22 831
Centrafrique	110 801	98 780	12 021
Congo	564 028	483 506	80 522
Gabon	403 005	334 623	68 382
Guinée Equatoriale	250 569	182 936	67 633
Tchad	400 330	368 399	31 931
Circulation fiduciaire	2 390 728	2 107 408	283 320

COMPTES ANNUELS

Note 17 : Trésors et Comptables Publics Nationaux

Les comptes courants et de placement des Trésors et autres Comptables Publics Nationaux s'analysent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Comptes courants des Trésors	831 596	550 163	281 433
Dépôts spéciaux des Trésors	527 158	451 042	76 116
Fonds de stabilisation des recettes budgétaires	715 271	1 240 964	-525 693
Fonds de réserves pour les Générations futures	1 286 010	252 441	1 033 569
Dépôts des Trésors et Comptables Publics	3 360 035	2 494 610	865 425

Le fonctionnement des comptes des dépôts des Trésors et Comptables publics Nationaux est précisé dans la note 2.15.

La répartition par Etat de ces comptes au 31 décembre 2011 est la suivante :

	Comptes courants	Fonds de stabilisation des recettes budgétaires	Fonds de réserves pour générations futures	Dépôts spéciaux	Total
Cameroun	139 198	0	0	255 882	395 080
Centrafrique	3 020	0	0	2 121	5 141
Congo	269 767	351 675	1 012 786	16 267	1 650 496
Gabon	86 328	0	198 617	4 163	289 108
Guinée Equatoriale	205 172	327 916	74 608	218 174	825 870
Tchad	128 111	35 679	0	30 550	194 340
Total	831 596	715 271	1 286 010	527 158	3 360 035

Les comptes de *Fonds de réserves pour générations futures*, de *Stabilisation de recettes budgétaires* et les *Comptes courants* tenus dans les livres de la Direction Nationale de Malabo contiennent des fonds appartenant à l'Instituto de Seguridad Social (INSESO).

COMPTES ANNUELS

Note 18 : Dépôts des banques et institutions financières

Cette rubrique se décompose comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Banques et Institutions Financières étrangères	100 571	98 020	2 551
Banques et Institutions Financières de la Zone	2 383 259	2 051 889	331 370
<i>Comptes courants</i>	1 535 137	658 545	876 592
<i>Dépôts et placements</i>	13 055	742 055	-729 000
<i>Comptes de réserves obligatoires</i>	835 067	651 289	183 778
Total banques et institutions financières	2 483 829	2 149 909	333 920

Les dépôts des banques et institutions financières concernent les comptes ouverts dans les livres de la BEAC au nom des établissements de crédit et établissements financiers de la Zone ainsi que les comptes ouverts par des banques et institutions financières internationales dont le FMI (pour les comptes FMI N°1 et 2).

Les comptes des banques et institutions financières de la Zone comprennent :

- les comptes courants à partir desquels ces établissements effectuent leurs opérations courantes ;
- les comptes de dépôts et placements sur le Marché Monétaire de la BEAC, regroupant toutes leurs opérations de placement auprès de la Banque ;
- les comptes de réserves obligatoires des établissements de crédits ouverts dans les livres de la BEAC.

La variation positive de ce poste est principalement due à l'accroissement des comptes courants. On remarque une baisse sensible des dépôts et placements rémunérés, en raison de la politique restrictive de la Banque concernant les placements des établissements de crédit.

La répartition par Etat au 31 décembre 2011 se présente comme suit :

	Comptes courants	Dépôts et placements	Réserves obligatoires	Total
Cameroun	420 285	3 000	255 664	678 949
Centrafrique	6 399	0	0	6 399
Congo	404 051	55	194 280	598 386
Gabon	368 287	10 000	167 690	545 977
Guinée Equatoriale	262 306	0	181 864	444 170
Tchad	73 809	0	35 569	109 378
Total	1 535 137	13 055	835 067	2 383 259

COMPTES ANNUELS

Note 19 : Autres comptes courants

Ce poste regroupe divers comptes ouverts au nom des organismes publics nationaux et sous-régionaux autres que les Trésors et Comptables publics, ainsi que les comptes séquestres pour la libération du capital des établissements de crédit.

Le solde au 31 décembre 2011 est essentiellement constitué des dépôts des organismes ou institutions suivants :

	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Compte spécial BDEAC	15 743	15 743	0
Fonds de Garantie des dépôts en AC (FOGADAC)	9 514	0	9 514
AIR CEMAC constitution du capital	5 824	6 300	-476
Financement projet intégrateur CEMAC	4 742	4 742	0
CEMAC Compte TCI	4 061	4 104	-42
ABG CEMAC	3 936	3 936	0
BDEAC -Fonds Spécial d'Intégration	2 689	0	2 689
Centre régional d'Assistance technique - AC	2 023		
Compte spécial désigné IDA/UGRIF	1 860	2 805	-944
Contribution Communautaire CCI/CEEAC	1 559	6 153	-4 594
CEMAC	1 528	2 188	-660
Conseil National de Crédit	1 113	1 079	34
OHADA	730	0	730
COBAC	720	720	0
Agence Transcongolaise de Communication	522	2 388	-1 866
Autres comptes courants (moins de 500 millions)	2 040	6 440	-4 400
Total	58 604	56 598	2 006

Note 20 : FMI - Allocations des DTS

Elles portent sur des créations de liquidités affectées inconditionnellement aux Etats Membres, proportionnellement à leur quote-part respective au capital du FMI (cf. article 15, section 1 des Statuts du FMI). Chaque nouvelle allocation en D.T.S se traduit par une injection de liquidités internationales et une augmentation des avoirs des Etats Membres, à due concurrence.

COMPTES ANNUELS

Les allocations des DTS se présentent comme suit par Etat membre :

	DTS	Millions FCFA
Cameroun	177	137 970
Centrafrique	53	41 538
Congo	80	62 023
Gabon	147	114 195
Guinée Equatoriale	31	24 354
Tchad	54	41 734
Total	542	421 814

Les valeurs ci-dessus sont confirmées par les relevés du FMI au 31 décembre 2011.

Note 21 : Emprunts et dettes à long et moyen terme

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Emprunt IDA - UGRSP	8 854	8 854	0
Emprunt IDA - UGRIF	1 057	908	149
Total emprunts et dettes	9 911	9 762	149

L'emprunt IDA – UGRSP (Unité de Gestion des Réformes des Systèmes de Paiements) : la volonté de moderniser le système de paiement de la zone s'est traduite dans le cadre dudit projet. Son coût estimé à 22,6 millions de dollars en avril 2002, est financé sur les fonds propres de la BEAC à hauteur de 4,2 millions de dollars, 3,9 millions de dollars à la charge des institutions financières de la CEMAC et le reste soit 14,9 millions de dollars (11,7 millions DTS) sur crédit de la Banque mondiale, guichet IDA (Prêt IDA 37040). Ce prêt a été obtenu avec un différé de 15 ans et les remboursements débiteront à compter du 15 janvier 2013 conformément au tableau d'amortissement.

L'emprunt IDA – UGRIF (Unité de Renforcement des capacités des Institutions Financières de la CEMAC) a été mis en place dans le cadre du programme de renforcement des capacités des institutions financières de la CEMAC. A cet effet, la Banque a signé une lettre d'accord avec la Banque Mondiale, en Novembre 2006 autorisant l'ouverture d'une ligne de financement de USD 600 000 dans les livres de la BEAC.

COMPTES ANNUELS

Note 22 : Provisions

Ce poste enregistre les différentes provisions constituées par la Banque en vue de la couverture des risques et charges et de dépréciation de certains éléments d'actif. Au 31 décembre 2011, cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2010	Variation de l'exercice		31/12/2011
		Dotations	Reprises	
Provisions pour litiges (risque judiciaire)	437	63		500
Autres provisions pour pertes de changes	0			0
Provisions pour indemnités de départ	11 810	1 345	1 345	11 810
Autres provisions pour risques et charges (risques généraux)	497	1 800	58	2 239
Autres provisions pour risques et charges (Pôle Dettes)	245		50	195
Autres provisions pour risques et charges (Prêts & Avances au Personnel)	623			623
Autres provisions pour risques et charges (solde BNP BEP)	249		249	0
Total des Provisions	13 862	3 208	1 703	15 367

La provision la plus importante est celle relative aux indemnités de départ. Elle est destinée à couvrir les indemnités versées par la Banque à ses agents (FCFA 7 810 millions) et aux membres du Gouvernement (FCFA 4 000 millions) au moment de leur départ de la Banque. Ces indemnités sont prévues par les statuts du personnel pour les agents et par leurs contrats respectifs pour les membres du Gouvernement de la Banque.

Au 31 décembre 2011, les indemnités de départ à la retraite sont estimées à environ FCFA 27 212 millions dont FCFA 15 402 comptabilisés en Hors bilan.

La provision constituée en 2008 de FCFA 249 millions et relative aux différents écarts constatés sur le compte bancaire de la BNP ouvert au bureau de la BEAC à Paris a été reprise au cours de l'exercice 2011. Cette reprise est faite à la faveur de l'élaboration des états de rapprochements bancaires et de la décision du Gouvernement de la Banque de procéder à l'apurement des anciens suspens.

Note 23 : Report à nouveau

Le report à nouveau débiteur de FCFA 28 156 millions représente la part non encore apurée du résultat négatif de l'exercice 2009. En effet, le Conseil d'Administration et le Comité Ministériel du 10 avril 2011 avaient décidé d'affecter une somme de FCFA 1 420 millions à l'apurement du report à nouveau débiteur.

COMPTES ANNUELS

Note 24 : Réserves

Ce composant se subdivise en deux sous-postes et se présente comme suit :

	31/12/2010	Variation de l'exercice		31/12/2011
		Augmentation	Diminution	
Réserves représentant l'affectation des résultats non distribués	234 137	3 740	0	237 876
Réserves de réévaluation	71 884	18 152	4 197	92 678
	305 938	21 891	4 197	330 471

a) les réserves proprement dites représentant l'affectation des résultats non distribués s'analysent comme suit :

	31/12/2010	Variation de l'exercice		31/12/2011
		Augmentation	Diminution	
Réserves statutaires	6 793	1 189		7 982
Réserves de garantie de change	83			83
Réserves facultatives	34 549	1 418		35 967
Réserves des Etats membres	114 687			114 687
Réserves pour investissements immobiliers	77 651			77 651
Réserves pour prises de participation	19	1 000		1 019
Réserves spéciales	106			106
Autres réserves	249	133		381
	234 137	3 740	0	237 876

- la réserve statutaire : il est prélevé 15% des bénéfices pour la dotation de cette réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve statutaire atteint la moitié du capital (*article 36 des Statuts*) ;
- les réserves facultatives dont le mode de dotation est fixé par l'article 37 des Statuts de la Banque ;
- la réserve des Etats membres, initialement dédiée aux cinq Etats fondateurs, est désormais élargie à la Guinée Equatoriale, après le versement d'une contribution par celle-ci en 2007 ;
- la réserve pour investissements immobiliers, destinée à couvrir les investissements immobiliers de la Banque ;
- la réserve pour prise de participation ;
- la réserve spéciale ;
- le solde des autres réserves qui représente le reliquat non distribué des gratifications complémentaires à verser au personnel.

COMPTES ANNUELS

Les variations observées au cours de l'exercice 2011 sont consécutives aux propositions du Conseil d'Administration et aux décisions du Comité Ministériel du 10 avril 2011 approuvant et ratifiant les comptes de l'exercice 2010.

- b) les réserves de réévaluation correspondent aux ajustements des comptes de réévaluation devises et or et à l'amortissement du compte de réévaluation de la différence constatée lors du reclassement des titres de trading en titres d'investissement.

Note 25 : Capital, primes et fonds de dotation

Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Capital	88 000	88 000	0
Fonds de dotation reçus des actionnaires	3 507	3 507	0
Total capital	91 507	91 507	0

Ce poste comprend, outre le capital de la Banque réparti à parts égales entre les Etats membres (*article 2 des Statuts*), les fonds de dotation représentatifs des apports hors capital obtenus de certains Etats membres.

Les fonds de dotation correspondent aux terrains reçus des Etats à titre gratuit pour la construction des édifices de la Banque. Ces derniers sont évalués « à dire d'expert » à FCFA 3 507 millions. Il s'agit notamment du Gabon (terrain de la nouvelle Direction Nationale), Cameroun (terrain du nouveau bâtiment du Centre de Limbé), Tchad (terrain du nouveau bâtiment du Centre de Moundou).

Note 26 : Crédoeurs divers et comptes de régularisations - passif

Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Créditeurs Divers	16 316	22 710	-6 394
Comptes de régularisations-Passif	35 324	247 687	-212 363
Total Crédoeurs divers et comptes de Régul Passif	51 640	270 397	-218 757

Au cours de l'exercice, la Banque a mis en place une commission d'analyse et d'apurement des suspens des comptes d'ordre. Les travaux et les conclusions de cette commission ont permis de réduire significativement l'encours de cette rubrique.

COMPTES ANNUELS

26.1 Les créiteurs divers se détaillent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Fournisseurs	2 307	8 557	-6 250
Dettes envers le personnel	6 811	5 820	991
Trésors, produits en instance de recouvrement	4 365	3 689	676
Créiteurs divers, divers suspens	1 149	2 812	-1 663
CRBC et RNPS	1 297	1 425	-128
Autres	387	407	-20
Créiteurs divers	16 317	22 710	-6 393

Le compte « Trésors, produits en instance de recouvrement » correspond aux intérêts échus non réglés. La contrepartie à l'actif de ce compte est logée dans les comptes « Trésors, intérêts échus non réglés ». Ces comptes sont créés pour faciliter le suivi et la traçabilité des intérêts échus et non encore encaissés des Trésors.

26.2 Les comptes de régularisation – passif se présentent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Compte d'apurement des Trésors	5 736	5 934	-198
Compte d'apurement des établissements de crédit	2 559	97 541	-94 982
BDF transferts reçus non dénoués	20 824	135 374	-114 550
Autres	6 205	8 838	-2 633
Compte régularisation - Passif	35 324	247 687	-212 363

Les comptes d'apurement (Trésors et établissements de crédit) servent de lien entre la comptabilité générale (GL) et les autres modules ou interfaces (AP – MM – PPP – AGIS – SYGMA – SYSTAC).

La baisse sensible du niveau des comptes de régularisation observée sur le compte « BDF transferts reçus non dénoués » et « apurement des établissements de crédit » a été effectuée à la faveur de la commission spéciale d'analyse et d'apurement des suspens des comptes d'ordre créiteurs et débiteurs.

COMPTES ANNUELS

Note 27 : Résultat sur avoirs extérieurs

Il s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Intérêts sur le Compte d'Opérations et le Compte Spécial de Nivellement	93 252	73 572	19 680
Intérêts sur les autres placements et dépôts	53 150	38 337	14 813
Charges d'intérêts sur le Compte d'Opérations	-2	-1	-1
Charges sur opérations de marché	-18 768	-18 944	176
Résultat sur avoirs extérieurs	127 632	92 964	34 668

Les résultats sur les avoirs extérieurs sont générés par les avoirs en Compte d'Opérations, en Compte Spécial de Nivellement et par les placements et dépôts gérés par la Salle des Marchés, y compris la réserve d'or.

Les intérêts générés par les avoirs en Compte d'Opérations et en Compte Spécial de Nivellement représentent pour l'exercice 2011 la principale source de revenus de la Banque (54,41 % du total des produits au 31 décembre 2011).

Les intérêts sur les avoirs en Compte d'Opérations sont composés :

- des intérêts du Compte d'Opérations, calculés au taux de la facilité marginale de la BCE ;
- des intérêts du Compte Spécial de Nivellement, calculés au taux de refinancement (REFI) de la BCE.

L'augmentation du niveau des intérêts (+29,54 %) entre les exercices 2010 et 2011 est liée à la fois, à l'augmentation des avoirs auprès du Trésor français (+28,95 %) et l'évolution positive des taux de rémunération. En effet, les taux moyens de rémunération du Compte d'Opérations et du Compte Spécial de Nivellement sur l'exercice 2011 sont respectivement de 1,50% et de 1,25%, contre des taux d'ouverture au 1^{er} janvier 2011 de 1,25% et de 1%.

Les intérêts sur les autres avoirs extérieurs ont sensiblement augmenté de FCFA 14 812 millions (+38,64 %) entre 2010 et 2011, en raison de l'augmentation du volume des fonds placés.

Les charges sur opérations de marché sont restées stables au 31 décembre 2011 par rapport au 31 décembre 2010.

COMPTES ANNUELS

Note 28 : Résultat sur opérations avec la clientèle

Il se détaille comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Intérêts sur concours aux Trésors	20 654	14 939	5 715
Intérêts sur concours aux établissements de crédit	417	499	-82
Autres produits reçus de la clientèle	1 346	900	446
Intérêts versés aux Trésors	-22 881	-16 660	-6 221
Intérêts versés aux établissements de crédit	-3 033	-7 536	4 503
Autres charges financières	0		0
Résultat sur opérations avec la clientèle	-3 497	-7 858	4 361

La clientèle de la Banque est représentée essentiellement par les Trésors et Comptes publics des six Etats membres et les établissements de crédit de la Zone.

Bien qu'il demeure négatif, le résultat des opérations avec la clientèle, connaît toutefois une nette amélioration par rapport à l'exercice dernier. Cette amélioration s'explique principalement par une augmentation significative des intérêts sur les concours aux Trésors et une baisse des intérêts versés aux établissements de crédit.

Note 29 : Résultat sur opérations avec les institutions financières

Il se présente comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Intérêts et commissions reçus du FMI	621	360	261
Intérêts reçus des autres institutions financières (Intérêts sur la Banque centrale du Congo Démocratique)	235	241	-6
Intérêts et commissions versés au FMI	-210	-156	-54
Résultat sur opérations avec les institutions financières	646	445	201

Ce poste résume le résultat des intérêts et commissions reçus ou versés aux Institutions Financières Internationales, particulièrement le FMI et les intérêts générés par la créance sur la Banque Centrale de la République Démocratique du Congo.

COMPTES ANNUELS

L'accroissement de ce résultat est consécutif aux intérêts reçus du FMI sur les avoirs en DTS qui ont sensiblement augmenté au cours de l'exercice 2011.

Note 30 : Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire représente la part du résultat liée à l'activité intrinsèque de la Banque. Il se décompose comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Résultat sur avoirs extérieurs	127 632	92 964	34 668
Résultat sur opérations avec la clientèle	-3 497	-7 859	4 362
Résultat sur opérations avec les institutions financières	646	446	200
Produit net bancaire	124 781	85 551	39 230

Le produit net bancaire s'est fortement accru entre 2010 et 2011, consécutivement à la hausse sensible du résultat sur les avoirs extérieurs et de la baisse du résultat négatif sur les opérations avec la clientèle.

Note 31 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation évalués à FCFA 9 174 millions se détaillent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Corrections des dotations aux amortissements antérieurs du matériel fiduciaire (billets et pièces)	0	8 264	-8 264
Trop perçu des intérêts sur dépôts spéciaux de la Guinée Equatoriale	0	6 999	-6 999
Commissions de transfert	7 444	3 423	4 021
Autres	2 126	1 515	611
Total Autres produits d'exploitation	9 570	20 201	-10 631

COMPTES ANNUELS**Note 32 : Frais généraux**

Les frais généraux représentent les dépenses de fonctionnement de la Banque. Ils sont constitués essentiellement des charges de personnel, des charges de gestion générale et des charges de l'émission monétaire. Au 31 décembre 2011, les frais généraux de la Banque se détaillent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Charges de personnel	47 564	47 867	-303
Charges de gestion générale	22 765	23 085	-320
Charges des Organes de Décision et Contrôle	2 818	4 201	-1 383
Charges de l'Emission	16 869	13 159	3 710
Total frais généraux	90 015	88 312	1 703

L'augmentation des frais généraux est imputable essentiellement aux charges de l'émission, en rapport avec l'évolution de la circulation fiduciaire et les émissions de l'exercice.

A la faveur de la politique de contraction budgétaire, les charges du personnel, de gestion générale et des organes de décision et contrôle sont en légère diminution par rapport à l'exercice précédent.

Note 33 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est négatif de FCFA -3 568 millions et enregistre les opérations qui ne sont pas liées directement à l'exploitation de la Banque. Ce résultat s'explique essentiellement par l'augmentation des charges exceptionnelles constituées de la valeur des immobilisations en cours passées en charges ainsi que des charges sur exercices antérieurs.

Note 34 : Résultat net de l'exercice

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de FCFA 23 143 millions contre FCFA 7 925 millions l'exercice précédent, soit une hausse de FCFA 15 218 millions justifié par l'embellie du résultat sur les avoirs extérieurs.

COMPTES ANNUELS

Note 35 : Hors bilan**Hors bilan actif**

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Dépôts de billets et monnaies non émis	1 362 796	2 324 423	-961 627
Billets	1 065 191	2 026 065	-960 874
Pièces	20 105	20 858	-753
Dépôts de billets neufs non émis en transit	277 500	277 500	0
Banques - Effets en garantie sur le marché monétaire	31 836	752 687	-720 851
Effets en garantie des concours sur le marché monétaire	15 857	1 474	14 383
Effets en garantie des avances à moyen terme irrévocable	103	8 479	-8 376
Billets globaux de mobilisation sous dossiers BEAC	2 846	367	2 479
Certificats de placement émis sur le marché monétaire	13 030	742 367	-729 337
Chèque et effets à l'encaissement	0	2	-2
Chèques et effets déplacés adressés à l'encaissement	0	2	2
Avoirs attendus des compagnies aériennes	508	507	1
Prêt IDA UGRSP:Engagements par signature	6 104	6 043	61
Prêt IDA UGRSP	0	0	0
Prêt IDA UGRIF	6 104	6 043	61
Engagements envers le personnel	15 402	0	15 402
Indemnités de départ	15 402	0	15 402
Quantum des recettes budgétaires Trésors	2 004 527	1 920 747	83 780
Contributions au capital	59 138	59 138	0
Engagement de participation au capital-BDEAC	59 138	59 138	0
Contrat de fourniture du matériel fiduciaire	0	3 602	-3 602
Billets	0	3 602	-3 602
Devises et or à placer	0	20 633	20 633
Or à placer	0	20 633	20 633
Contreparties des engagements CIF donnés	42 998	43 323	-325
Contreparties des engagements CIF donnés Titres	42 997	43 322	-325
Contreparties des engagements CIF donnés espèces	1	1	0
Cautions reçues des Fournisseurs	23 197	23 068	129
Bons du trésor	376 941	351 460	25 480
Bons d'équipement sous dossier BEAC	4 047	4 047	0
Bons de Trésors sous dossier BIRD	5 873	5 873	0
Bons de Trésors sous dossier AID	1 173	1 173	0
Bons de Trésors sous dossier FMI QUOTA	361 735	336 255	25 480
Bons de Trésors sous dossier BAD	3 950	3 950	0
Bons de Trésors sous dossier AMGI	163	163	0
Total Hors-bilan	3 923 446	5 505 632	-1 582 187

COMPTES ANNUELS

Hors bilan passif

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Dépôts de billets et monnaies non émis	1 362 796	2 324 423	-961 627
BEAC, compte de Billets non émis	1 065 191	2 026 065	-960 874
BEAC, compte de pièces non émises	20 105	20 858	-753
Billets neufs non émis en transit	277 500	277 500	0
Banques - Effets en garantie sur le marché monétaire	31 836	752 687	-720 851
Dépôts d'effets en garantie des concours sur le marché monétaire	14 378	1 474	12 904
Dépôts d'effets en garantie des avances à MT irrécouvrables	1 582	8 479	-6 897
Dépôts de billets globaux de moilisation sous dossiers BEAC	2 846	367	2 479
Comptes de certificats de placement émis sur le marché monétaire	0	0	0
Certificats de placement retenus en garantie des avances sur le MM	13 030	742 367	-729 337
Chèque et effets à l'encaissement	0	2	-2
Chèques et effets déplacés remis à l'encaissement	0	2	-2
Avoirs attendus des compagnies aériennes	508	507	1
Emprunts non débloqués	6 104	6 043	61
Prêt IDA UGRIF-Contrepartie engagements par signature	6 104	6 043	61
Contrepartie des engagements du personnel	15 402	0	15 402
Indemnités de départ	15 402	0	15 402
Quantum des recettes budgétaires des Trésors	2 004 527	1 920 747	83 780
Trésors-plafonds d'avances en comptes courants	2 035 384	1 951 604	83 780
Trésor mouvement des effets publics déductibles des recettes budgétaires	-30 857	-30 857	0
Contributions au capital	59 138	59 138	0
Engagement de participation au capital-BDEAC à libérer	59 138	59 138	0
Contrat de fourniture du matériel fiduciaire	0	3 602	-3 602
Billets	0	3 602	-3 602
Devises et or à placer	0	20 633	-20 633
BEAC, compte de placement Or	0	20 633	-20 633
Engagements donnés CIF	42 998	43 323	-325
Engagements donnés CIF titres remis en garantie	42 997	43 322	-325
Engagements donnés CIF Espèces	1	1	0
Cautions reçues de fournisseurs	23 197	23 068	129
Bons du trésor	376 941	351 460	25 480
Compte de bons d'équipement sous dossier BEAC	4 047	4 047	0
Bons de Trésors sous dossier BIRD	5 873	5 873	0
Bons de Trésors sous dossier AID	1 173	1 173	0
Bons de Trésors sous dossier FMI QUOTA	361 735	336 255	25 480
Bons de Trésors sous dossier BAD	3 950	3 950	0
Bons de Trésors sous dossier AMGI	163	163	0
Total Hors-bilan	3 923 446	5 505 632	-1 582 187

COMPTES ANNUELS

Note 36 : Opérations avec les parties liées

La Banque désigne comme parties liées, les membres du :

- Comité Ministériel de la CEMAC ;
- Conseil d'Administration ;
- Comité de Politique Monétaire ;
- Comités monétaires et financiers nationaux ;
- Collège des Censeurs ;
- Comité d'Audit ;
- Gouvernement de la Banque.

Aucune transaction n'est effectuée avec les membres de ces organes de décision, de direction ou de contrôle.

Les membres du Gouvernement de la Banque ne bénéficient pas de prêts qui ne soient pas accessibles aux autres agents de la Banque.

La rémunération (traitements, primes et indemnités) des membres du Gouvernement de la Banque (Gouverneur, Vice Gouverneur, Secrétaire Général, Directeur Général de l'Exploitation, Directeur Général du Contrôle Général, Directeur Général des Etudes, Finances et relations Internationales) y compris le Secrétaire Général et Secrétaire Général Adjoint de la Commission Bancaire en Afrique Centrale (COBAC) exprimée en millions de FCFA est la suivante :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Traitement des membres du Gouvernement	2 254	1 702	552
Total	2 254	1 702	552

COMPTES ANNUELS

Note 37 : Les effectifs

Les effectifs de la Banque se présentent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Services Centraux	540	564	-
COBAC	60	62	-
Bureau de la BEAC à Paris	5	5	-
Cameroun	595	613	-
RCA	166	173	-
Congo	309	319	-
Gabon	299	302	-
Guinée Equatoriale	169	166	3
Tchad	254	252	2
Total	2 397	2 456	- 59

Note 38 : Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2011, les provisions pour litiges s'élève à FCFA 500 millions.

Note 39 : Plan comptable

Le plan comptable annoté est en cours d'approbation par le Conseil d'Administration conformément à l'article 71 des statuts de la Banque.

Note 40 : Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la date du 31 décembre 2011, et qui n'aurait pas été pris en compte pour l'établissement des comptes, n'est intervenu.